

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL SEANCE DU 30 MARS 2021

Ordre du jour :

- Point n°1 : Validation du compte-rendu du 04 février 2021
- Point n°2 : Approbation du compte de gestion 2020,
- Point n°3 : Approbation du compte administratif 2020,
- Point n°4 : Affectation du compte de résultats 2020,
- Point n°5 : Approbation du Budget Supplémentaire 2021,
- Point n°6 : Provision pour dépréciation des actifs circulants
- Point n°7 : Validation du Document Unique 2020-2021
- Point n°8 : Etude mutualisée pour le traitement des déchets.
- Point n°9 : Convention de mise à disposition de matériel pour l'évènementiel et pour usage saisonnier
- Point n°10 : Engagement de service civique

Informations :

- Transfert des pouvoirs de police,

Questions Diverses

L'an deux mil vingt et un, le trente mars à 16h, le Comité Syndical de l'USTOM du Castillonnais et du Réolais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire de ses séances, après convocation légale, à la salle Simone Veil de Sauveterre de Guyenne, sous la présidence de M. Christian Malandit-Sallaud.

Date de la convocation : 22 mars 2021

Délégués en exercice : 39

Délégués présents : 25

Pouvoirs : 4

Secrétaire de séance : Christophe MIQUEU

Présents : Vincent LAFITTE, conseiller décideurs locaux de la DRFIP, Bernis Hunald, Directeur Général des Services, Philippe CHUCHE, Directeur du service administratif, Sabine OESTEREICH, assistante de direction, Mélanie TOUZEAU, service comptabilité.

Le quorum est atteint, le Comité Syndical peut délibérer valablement.

Présents :

Communauté de communes de Castillon-Pujols : ANGELY Jacques, BOURDIER Christian, LAVIGNAC Marie-Claude, POIVERT Liliane, / **Communauté de communes de l'Entre Deux Mers :** BRIS Daniel, LABORDE Thierry, MALAMBIC Benjamin, MIQUEU Christophe (pouvoir de MARTY Bruno), MOTHES Christophe / **Communauté de communes du Grand St Emilionnais :** LE GOUZOUGUEC Yannick, MICHEL Fabrice / **Communauté de communes de Montaigne Montravel :** BOUTY Gilbert, LAPEROUZAZ Patrick, REY Jean-Louis / **Communauté de communes du Pays Foyen :** BOUDENS David, GROSSIAS Mireille (pouvoir de GARCIA Miguel), LACHAIZE Yolande (pouvoir de PLAT Tristan), MAS François (pouvoir de MARGOUILLE Michel), TOULOUSE Brigitte / **Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde :** CHAMPAGNE Marie-Claude, DESPUJOL Michel, MALANDIT-SALLAUD Christian, MERCIER Bastien, MASCOTTO Jean-Louis, VILLETTE Roger.

Absents ayant donné pouvoir :

Communauté de communes du Pays Foyen : GARCIA Miguel (pouvoir à GROSSIAS Mireille), MARGOUILLE Michel (pouvoir à MAS François), PLAT Tristan (pouvoir à LACHAIZE Yolande)

Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde : MARTY Bruno (pouvoir à MIQUEU Christophe)

Absents excusés :

Communauté de communes de Castillon-Pujols : BREILLAT Jacques, CESAR Gérard, FAURE Charles, THIBEAU Daniel

Communauté de communes du Grand St Emilionnais : GUIMBERTEAU Yannick

Communauté de communes de Montaigne Montravel : BOIDE Thierry, MARTY Sylvain.

Communauté de communes du Pays Foyen : ROUBINEAU Jean-Pierre.

Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde : LAMARCHE Alexandre, MONGET Olivier.

M. Christian MALANDIT-SALLAUD, Président ouvre la séance à 16h.

Il demande aux délégués si le point suivant : « Engagement de services civiques », peut être ajouté à l'ordre du jour. Le comité syndical émet un avis favorable à l'unanimité.

Point n°1 : Approbation du Procès-Verbal du Comité Syndical du 04 février 2021

Le Président demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal du Comité Syndical du 04 février 2021.

Mme POIVERT souhaite que soit ajouté au point n°10 : Tickets restaurant : « Je regrette que compte tenu des difficultés financières de l'USTOM, la solution la plus chère à savoir les tickets restaurant ait été retenue alors qu'il était possible d'adhérer au CNAS »

Le Président précise que cette remarque sera ajoutée au compte rendu. Il demande s'il y a d'autres remarques.

Pas d'autre remarque, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Point n°2 : Approbation du compte de gestion 2020

Le Président présente le compte de gestion. Il précise que les écritures décrites correspondent au compte administratif 2020. M.LAFFITTE (DRFIP), le confirme.

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 033064

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC COUTRAS

ETABLISSEMENT : USTOM CASTILLONNAIS ET REOLAIS

Résultats budgétaires de l'exercice

82400 - USTOM CASTILLONNAIS ET REOLAIS

Exercice 2020

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	4 417 811,59	11 074 924,25	15 492 735,84
Titres de recette émis (b)	786 349,19	12 019 937,09	12 806 286,28
Réductions de titres (c)		1 775 721,85	1 775 721,85
Recettes nettes (d = b - c)	786 349,19	10 244 215,24	11 030 564,43
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	4 417 811,59	11 074 924,25	15 492 735,84
Mandats émis (f)	1 345 653,87	9 583 618,43	10 929 272,30
Annulations de mandats (g)	0,04	306 064,26	306 064,30
Depenses nettes (h = f - g)	1 345 653,83	9 277 554,17	10 623 208,00
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		966 661,07	407 356,43
(h - d) Déficit	559 304,64		

Le Président demande s'il y a des questions :

Pas de questions, il propose donc au Comité Syndical d'arrêter le compte de gestion 2020 du Budget Principal de l'USTOM et de n'y apporter ni observations, ni réserve sur la tenue des comptes de la collectivité.

Vote pour l'approbation du compte de gestion 2020 :

Résultat du vote :

Pour : 29 voix
Contre : 00 voix
Abstentions : 00 voix

⇒ **Le Comité Syndical, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2020.**

Point n°3 : Approbation du compte administratif 2020

Le Président présente le tableau de synthèse des écritures budgétaires au Compte Administratif.

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté		1 708 152,02		1 088 148,23	0,00	2 796 300,25
Opérations de l'exercice	9 277 554,17	10 244 215,24	1 345 653,83	786 349,19	10 623 208,00	11 030 564,43
TOTAUX	9 277 554,17	11 952 367,26	1 345 653,83	1 874 497,42	10 623 208,00	13 826 864,68
Résultat de clôture (solde d'exécution)		2 674 813,09		528 843,59		3 203 656,68
Restes à réaliser			547 184,16	90 740,00	547 184,16	90 740,00
TOTAUX CUMULES	9 277 554,17	11 952 367,26	1 892 837,99	1 965 237,42	11 170 392,16	13 917 604,68
Résultat cumulé (solde d'exécution)		2 674 813,09		72 399,43		2 747 212,52

Section de fonctionnement :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		CA 2019	Total BP 2020 + BS +DM	CA 2020	Evolution Valeur	Evolution %
DEPENSES						
011	Charges Générales	962 048,81 €	1 013 531,68 €	871 304,34 €	-90 744,47 €	-9%
	Marchés de prestations et 611	5 283 958,37 €	5 470 324,60 €	5 339 811,06 €	55 852,69 €	1%
	Sous-Total 011 :	6 246 007,18 €	6 483 856,28 €	6 211 115,40 €	-34 891,78 €	-1%
012	Charges de Personnel	1 993 733,39 €	2 191 489,68 €	2 183 996,04 €	190 262,65 €	10%
65	Autres charges de gestion courante	38 233,13 €	43 200,00 €	42 367,93 €	4 134,80 €	11%
66	Charges Financières	106 478,41 €	92 168,55 €	92 177,65 €	-14 300,76 €	-13%
67	Charges Exceptionnelles	2 313,58 €	32 000,00 €	27 739,87 €	25 426,29 €	NS
68	Provisions pour risques et charges	0,00 €	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €	
022	Dépenses imprévues	0,00 €	22 500,00 €	0,00 €	0,00 €	
042	Dotations aux amortissements/Cession	545 552,19 €	720 800,00 €	720 157,28 €	174 605,09 €	32%
023	Virement à la section d'Investissement	0,00 €	1 438 909,74 €	0,00 €	0,00 €	
TOTAUX :		8 932 317,88 €	11 074 924,25 €	9 277 554,17 €	345 236,29 €	3,87%
RECETTES						
74	CDC- appels RI	6 650 715,86 €	7 350 267,00 €	7 782 038,62 €	1 131 322,76 €	17%
	SUBVENTIONS Filières valorisation	764 965,53 €	916 000,00 €	1 254 297,85 €	489 332,32 €	64%
	SUBVENTIONS Ademe	-600,00 €	32 826,50 €	32 826,50 €	33 426,50 €	NS
	Remboursements sur CAE	54 699,88 €	41 663,92 €	52 334,45 €	-2 365,43 €	-4%
	Sous-Total 74 :	7 469 781,27 €	8 340 757,42 €	9 121 497,42 €	1 651 716,15 €	22%
70	Produit des services et facturations	857 368,65 €	582 450,00 €	641 059,94 €	-216 308,71 €	-25%
013	Remboursements s/ rémunérations	72 710,15 €	78 836,91 €	103 789,30 €	31 079,15 €	43%
75	Autres revenus dont Recyclerie	212 223,67 €	177 800,00 €	185 438,37 €	-26 785,30 €	-13%
76	Produits financiers	9,53 €		7,06 €	-2,47 €	-26%
77	Produits exceptionnels	23 800,17 €	14 300,02 €	19 795,27 €	-4 004,90 €	-17%
042	Opération d'ordre entre sections	0,00 €	172 627,88 €	172 627,88 €	172 627,88 €	
002	Solde cumulé reporté		1 708 152,02 €			
TOTAUX :		8 635 893,44 €	11 074 924,25 €	10 244 215,24 €	1 605 956,37 €	18,60%
Résultat de fonctionnement de l'année N		-296 424,44 €	Résultat CA 2020	966 661,07 €	1 260 720,08 €	
Résultat reporté N-1		2 004 576,46 €	Solde reporté :	1 708 152,02 €		
Solde d'exécution N		1 708 152,02 €	Solde cumulé :	2 674 813,09 €		

Le Président fait part d'éléments significatifs :

En recettes :

- Recette de Redevance en hausse logique de 680 K€ soit 10% (hors except.),
- Subventions éco organismes en hausse de 230 K€ soit +30% (hors except.),

En dépenses :

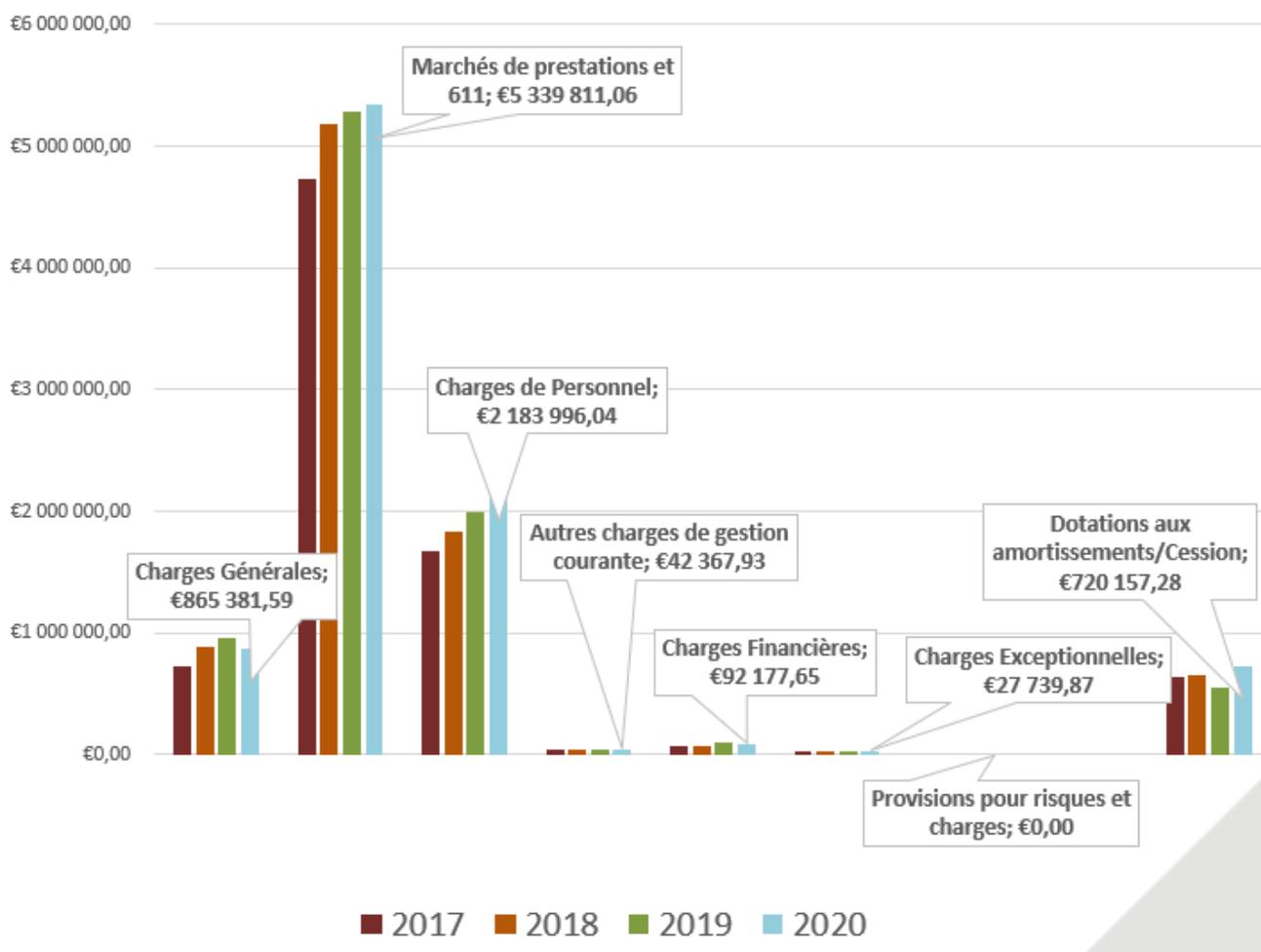
- Des marchés de prestations en légère hausse de 1%,
- Des charges de personnel en hausse de 10%.

Auxquels, il convient d'ajouter des éléments exceptionnels de fin d'exercice :

- + 432 K€ de recettes de R.I non prévues, sur les exercices antérieurs,
- + 250 K€ de recettes CITEO non anticipées au moment du DOB,
- + 172K€ de recettes d'ordre suite à l'amortissement de subventions demandées par la DGFIP (écriture technique sans incidence sur le fonds de roulement),
- 100 K€ de dépenses en moins au 011-Charges générales, liées au freinage au dernier trimestre 2020.

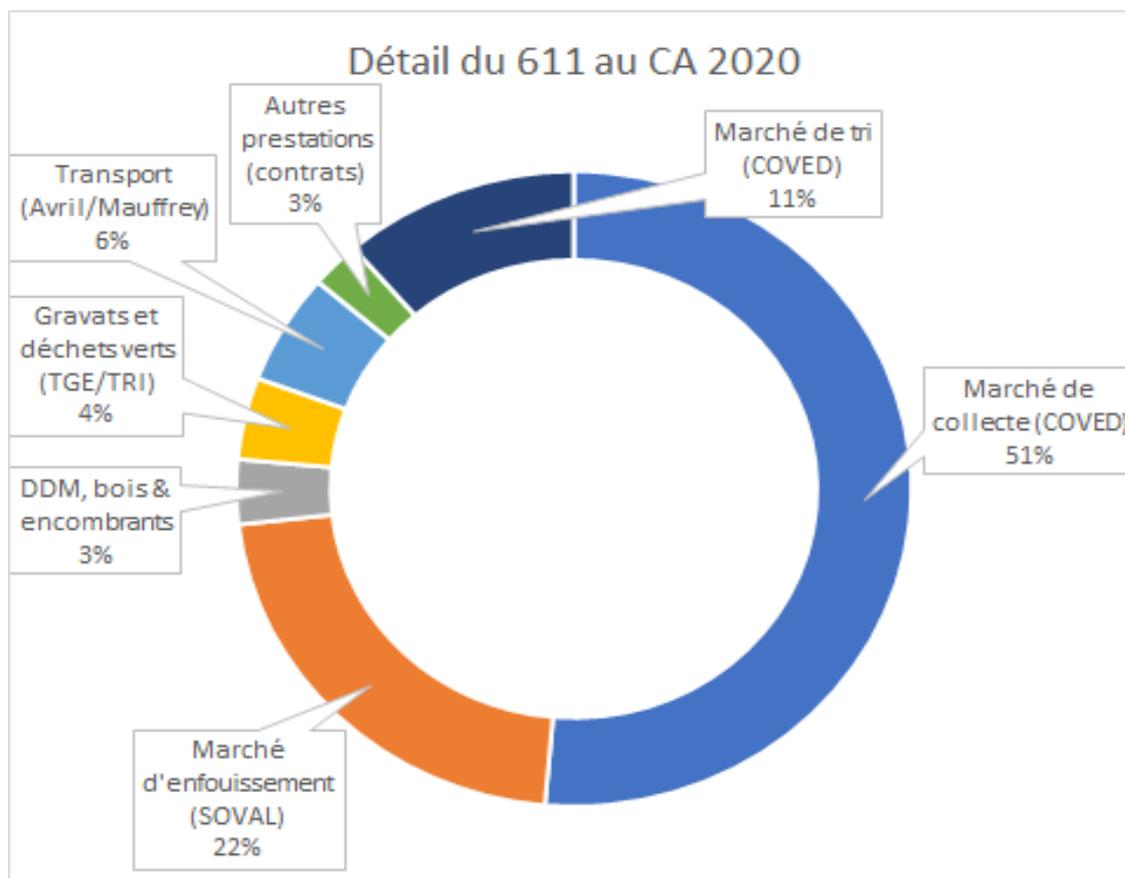
Ces éléments expliquent le résultat positif de 966K€.

Evolution des dépenses de fonctionnement au compte administratif de 2017 à 2020 :

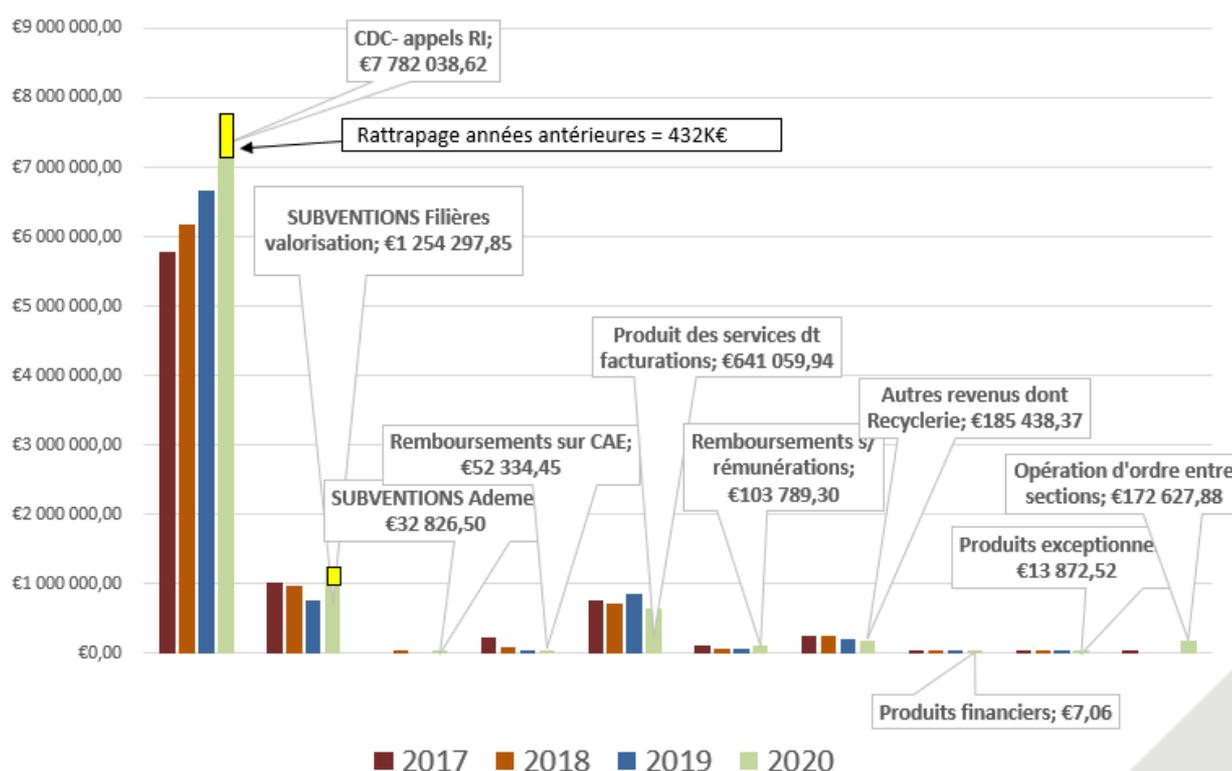


Le Président revient sur l'augmentation des charges de personnel liée au passage en contrat de droit privé de la majorité du personnel. Aujourd'hui, l'USTOM ne compte plus que 16 fonctionnaires en activité, contre 44 agents de droit privé représentant 39 agents ETP.

Détail du 611 : 5 339 881€ au compte administratif 2020 :



Evolution des recettes de fonctionnement au compte administratif de 2017 à 2020 :



Le Président demande s'il y a des questions sur les recettes :

Mme POIVERT souhaite connaître les RAR à venir.

Le Président répond que 2 500K€ restaient à recouvrir au mois d'octobre, 800K€ sur la facturation en cours. Certains syndicats ont un taux de recouvrement de 80%.

Mme POIVERT demande si l'USTOM a des pistes pour récupérer ces RAR.

Non, répond le Président, des efforts ont été faits au niveau des communes, mais il tient à rappeler que c'est le travail des trésoreries. Les recettes supplémentaires RI 2020 montrent que ce travail de relance est effectué. Pour faciliter le paiement de la RI par les usagers une demande a été faite pour mettre en place un règlement en 6 fois, mais elle a été refusée.

Or, c'est une attente forte de la part des usagers, une étude doit être menée avec la DGFIP.

Mme POIVERT fait remarquer que bien que certaines communes du syndicat soient dans des secteurs de pauvreté reconnus, l'augmentation de 18% de la redevance a été décidée « c'est un paradoxe, alors que nous avons 1 500K€ qui dorment, il faut essayer de les recouvrer ».

Le Président répond que l'USTOM ne peut pas envoyer de relance aux usagers, c'est illégal.

M. MIQUEU fait remarquer que la précarité associée à la pauvreté, le respect des règles de légalité à suivre et de surcroît la restructuration des finances publiques et des trésoreries fait que les RAR ne sont pas une priorité.

Mme POIVERT précise que l'USTOM doit être facilitateur.

M. MICHEL prend la parole afin de préciser que les fichiers RI ne sont pas complets, il est donc impossible d'aller au bout de certains recouvrements.

Un délégué propose que les propriétaires soient dans l'obligation de payer.

Le Président explique que ce sujet a déjà été abordé afin de regarder s'il est possible de l'incorporer dans la révision du règlement de collecte. La problématique majeure est l'utilisation des fichiers des propriétaires détenus par les communes et l'acceptation des propriétaires de payer la RI, ce qui paraît impossible par rapport à la CNIL.

M LAFITTE (DRFIP) prend la parole afin de préciser que c'est l'éternelle problématique entre la RI et la Taxe. La gestion de la RI demande une logistique importante avec des fichiers très lourds. Il existe une charte sur les recouvrements avec tous les Présidents des CDC mais les RAR sont éclatés dans les 6 CDC. La restructuration des services n'est pas un motif, un travail important est fait sur les RAR mais les fichiers tiers doivent être actualisés et performants. Tout l'enjeu réside dans cette charte.

Le Président rappelle qu'il a sollicité les CDC afin qu'elles participent à hauteur de 10€ par habitant, mais il n'a reçu aucune réponse. Une demande a été faite à la Préfecture afin de connaître le montant perçu pour les CDC pour le régime dérogatoire.

Section d'investissement :

SECTION D'INVESTISSEMENT		CA 2019	Total BP 2020 + BS +DM	CA 2020	Evolution Valeur	Evolution %
DEPENSES						
16	Emprunts et assimilés	297 381,82 €	303 543,37 €	303 543,37 €	6 161,55 €	2%
204	fonds de concours	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
20	Immobilisations Incorporelles	112 807,75 €	151 586,14 €	49 528,65 €	-63 279,10 €	-56%
21	Immobilisations Corporelles	836 501,28 €	1 166 593,72 €	416 353,60 €	-420 147,68 €	-50%
23	Immobilisations en cours (Opérations en cours)	1 570 556,11 €	2 554 246,86 €	357 408,42 €	-1 213 147,69 €	-77%
23	Immobilisations en cours (Opérations à venir)	0,00 €				
27	Cautions et emprunts	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	
020	Dépenses imprévues d'Investissement		0,00 €			
040	Opérations d'ordre entre sections	0,00 €	172 627,88 €	172 627,88 €	172 627,88 €	
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	233 697,00 €	59 213,62 €	46 191,91 €	-187 505,09 €	-80%
TOTAUX :		3 050 943,96 €	4 417 811,59 €	1 345 653,83 €	-1 705 290,13 €	-55,89%
RECETTES		CA 2019	Total BP 2020 + BS +DM	CA 2020	Evolution Valeur	Evolution %
13	Dotations et Fonds de réserve	0,00 €	90 740,00 €	0,00 €		
16	emprunts et assimilés	20 000,00 €	1 020 000,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0%
23	remboursements sur retenues de garanties	79 351,42 €		0,00 €	-79 351,42 €	-100%
040	Amortissements	545 552,19 €	720 800,00 €	720 157,28 €	174 605,09 €	32%
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	233 697,00 €	59 213,62 €	46 191,91 €	-187 505,09 €	-80%
021	Virement de la section de fonctionnement		1 438 909,74 €			
001	Excédent d'investissement reporté		1 088 148,23 €			
TOTAUX :		878 600,61 €	4 417 811,59 €	786 349,19 €	-92 251,42 €	-10,50%
Résultat d'investissement de l'année N		-2 172 343,35 €	Résultat CA	-559 304,64 €		
Résultat reporté N-1		3 260 491,58 €	Solde reporté :	1 088 148,23 €		
Résultat cumulé N		1 088 148,23 €	Solde cumulé :	528 843,59 €		
	RAR Dépenses	865 635,30 €	RAR Dépenses*	547 184,16 €	-456 444,16 €	
	RAR Recettes	0,00 €	RAR Recettes	90 740,00 €		
Solde d'exécution de l'année N		222 512,93 €	Résultat CA	72 399,43 €		

Focus sur les opérations d'équipement : 1 370 475€

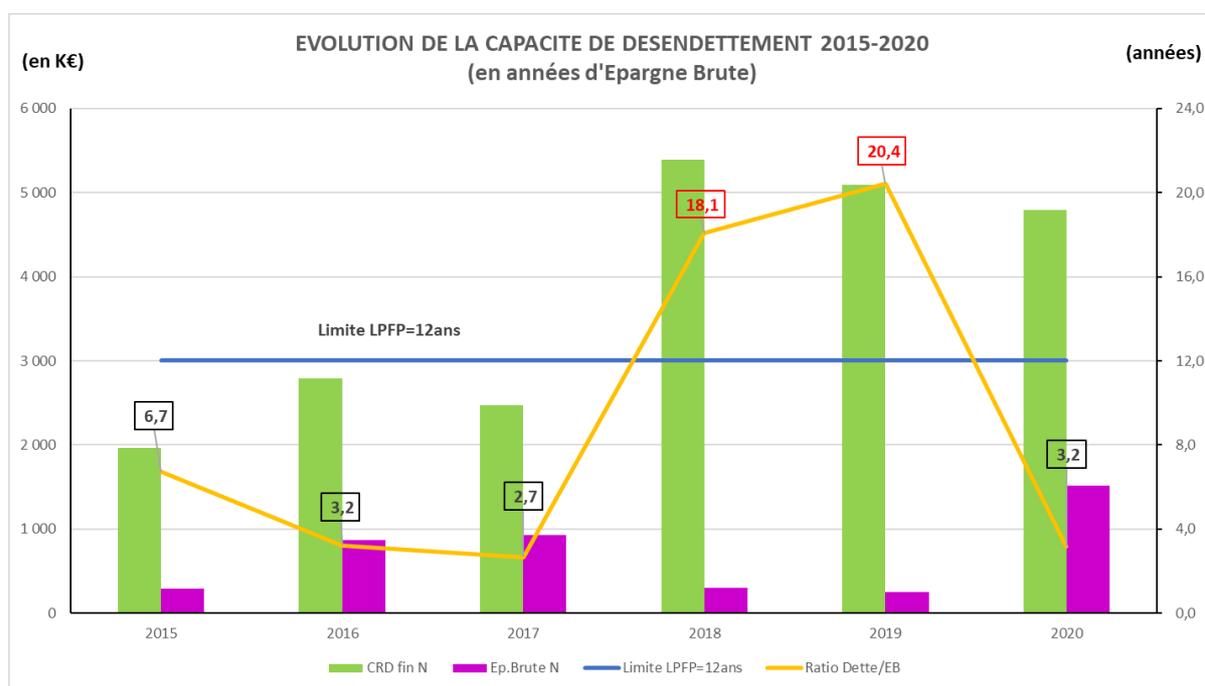
Investissements/Opérations	TOTAL BUDGET 2020	REALISE Liquidé	Engagé NON REALISE	TOTAL Liquidé + RAR
100-Sces Administratifs et divers	81 768,36 €	16 533,08 €		16 533,08 €
101-Petits équipements Exploitation	120 279,47 €			0,00 €
102-Equipements Parc	270 000,00 €	639,81 €	274 232,05 €	274 871,86 €
103-Transports-Matériel roulant	0,00 €			0,00 €
104-Communication	37 137,58 €	13 774,88 €	1 040,00 €	14 814,88 €
105-Travaux déchèteries	133 174,00 €	103 206,18 €	34 224,80 €	137 430,98 €
107-Matériels de collecte	163 254,78 €	83 872,78 €	45 863,96 €	129 736,74 €
108-Opération Centre de transfert	2 740 802,45 €	544 453,04 €	101 182,74 €	645 635,78 €
109-Recyclerie	118 986,41 €	41 378,84 €	14 199,00 €	55 577,84 €
110-Opération Dechèterie Saint Magne	207 023,67 €	19 432,06 €	76 441,61 €	95 873,67 €
	3 872 426,72 €	823 290,67 €	547 184,16 €	1 370 474,83 €

Le Président précise les points suivants :

- Un coup de frein accentué sur les dépenses d'équipement en 2020
- L'abandon du projet initial de relocalisation de la déchèterie de St Magne
- L'achèvement des opérations relatives au site de Massugas
- L'acquisition d'une pelle élévatrice (RAR), de 2 fourgons, l'électrification de Rimons, l'achat de bacs et de bornes d'apport volontaire (RAR)

Le Président met en avant l'attention toute particulière portée sur l'acquisition de matériel en précisant que, compte du peu de moyens en investissement, la location est privilégiée plutôt que l'investissement.

Evolution de la capacité de désendettement de 2015 à 2020 (en années d'Epargne Brute) :



Le Président informe les délégués que chaque année on regarde l'épargne brute, jusqu'à l'an dernier l'investissement était très important. L'épargne brute est l'élément qui est retenu par le Préfet et le Trésor Public.

Mme POIVERT fait remarquer que l'épargne brute en 2019 est très faible.

MLAFITTE (DRFIP) confirme les chiffres présentés. Il constate un effort de rationalisation des recettes et une capacité d'autofinancement qui a été multipliée par 3 en 2019 et 2020.

Le Président demande s'il y a des questions.

Pas de questions, il sollicite Mme LACHAIZE, doyenne de l'assemblée pour prendre sa place pour le vote de l'approbation du compte administratif 2020.

Le Président sort de la salle.

Mme LACHAIZE propose donc au Comité Syndical d'approuver le compte administratif 2020.

Vote pour l'approbation du compte administratif 2020 :

Résultat du vote :

Pour : 26 voix
 Contre : 00 voix
 Abstentions : 02 voix

⇒ **Le Comité Syndical, à la majorité, approuve le compte administratif 2020.**

Le Président revient dans la salle et passe au point suivant de l'ordre du jour.

Point n°4 : Affectation du compte de résultats 2020

1- Sur la détermination du résultat d'exploitation			
Budget Principal	Année précédente	Année courante	Résultat cumulé
	1 708 152,02 €	966 661,07 €	2 674 813,09 € ⁰⁰²
TOTAL			2 674 813,09 € ⁰⁰²
2- Sur le besoin réel de financement			
Budget Principal	Année précédente	Année courante	Résultat cumulé
	1 088 148,23 €	-559 304,64 €	528 843,59 € ⁰⁰¹
TOTAL			528 843,59 € ⁰⁰¹
	Restes à réaliser dépenses		547 184,16 €
	Restes à réaliser recettes		90 740,00 €
	Besoin réel (si signe -)		0,00 €
	Déficit à reporter		D001
	Excédent d'investissement à reporter		528 843,59 € ^{R001}
3- Sur l'affectation du résultat			
	En priorité au report déficitaire		0,00 €
	Virement à l'investissement		0,00 € ¹⁰⁶⁸
	Affectation complémentaire en réserve		0,00 € ¹⁰⁶⁸
	Déficit à reporter		D002
	Report à nouveau créditeur en fonctionnement		2 674 813,09 € ^{R002}

Le Président demande s'il y a des questions. Pas de questions.

Le Président propose donc au Comité Syndical de valider l'affectation du compte de résultats 2020.

Vote pour la validation du compte de résultat de 2020 :

Résultat du vote :

Pour : 29 voix
 Contre : 00 voix
 Abstention : 00 voix

⇒ **Le Comité Syndical, à l'unanimité, valide l'affectation du compte de résultats 2020.**

Point n°5 : Approbation du Budget Supplémentaire 2021

Fonctionnement - dépenses :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		BP 2021	BS 2021	Total Budget 2021
DEPENSES				
011	Charges Générales	1 206 271,21 €	33 000,00 €	1 239 271,21 €
	Marchés de prestations et 611	6 113 888,87 €		6 113 888,87 €
	Sous-Total 011 :	7 320 160,08 €	33 000,00 €	7 353 160,08 €
012	Charges de Personnel	2 412 866,12 €		2 412 866,12 €
65	Autres charges de gestion courante	52 141,82 €		52 141,82 €
66	Charges Financières	92 947,56 €		92 947,56 €
67	Charges Exceptionnelles	47 500,00 €		47 500,00 €
68	Provisions pour risques et charges	50 000,00 €	4 502,01 €	54 502,01 €
022	Dépenses imprévues	50 000,00 €	200 000,00 €	250 000,00 €
042	Dotations aux amortissements/Cession	774 081,41 €		774 081,41 €
023	Virement à la section d'Investissement		2 566 353,00 €	2 566 353,00 €
TOTAUX :		10 799 696,99 €	2 803 855,01 €	13 603 552,00 €

Le Président fait part aux délégués de nouveaux contrôles de la DREAL qui, une fois de plus, entraînent des dépenses incontournables. Il propose donc un ajustement du chapitre 011-Charges courantes au niveau des charges générales pour faire face à 33 K€ de dépenses supplémentaires en réponse à la demande de mise aux normes de la DREAL.

A ce jour, nous ne notons aucune alerte concernant les consommations budgétaires sur l'article 611, qui regroupe les marchés de prestations spécifiques (Collecte, Enfouissement, Transports, Tri, ...) notamment au vu des variations de prix qui sont désormais pour la plupart connues.

Un suivi précis et régulier des tonnages en 2021 permettra de vérifier l'existence ou non de dérapages en cours d'exercice, et de réajuster si nécessaire par prélèvement sur les dépenses imprévues, dans la mesure où elles seront contenues dans la limite de 250 K€, par abondement de 200 K€ au BS

Une provision statistique /dépréciation des créances (>2 ans) a été demandée par le Trésorier : 4,5 K€

Le Président précise que des études sont en phase de lancement : l'AMO pour le schéma de collecte et le marché d'assurances et une étude mutualisée avec d'autres syndicats sur les possibilités de traitement des Ordures Ménagères et Encombrants.

Il est à noter que l'ADEME a accepté de nous aider en prenant à sa charge la réalisation de la matrice des coûts (en cours) qui sera suivie de l'étude d'optimisation des coûts de service, ce qui devrait nous permettre d'obtenir des aides de l'ADEME.

Fonctionnement - recettes :

RECETTES		BP 2021	BS 2021	Total Budget 2021
	CDC- appels RI	8 690 133,16 €		8 690 133,16 €
	SUBVENTIONS Filières valorisation	906 600,00 €	20 000,00 €	926 600,00 €
74	SUBVENTIONS Ademe	17 500,00 €		17 500,00 €
	Remboursements sur CAE	57 000,00 €		57 000,00 €
	Sous-Total 74 :	9 671 233,16 €	20 000,00 €	9 691 233,16 €
70	Produit des services dt facturations	704 794,00 €	106 000,00 €	810 794,00 €
013	Remboursements s/ rémunérations	30 000,00 €		30 000,00 €
75	Autres revenus dont Recyclerie	202 001,00 €		202 001,00 €
76	Produits financiers	0,00 €		0,00 €
77	Produits exceptionnels	19 040,95 €	3 041,92 €	22 082,87 €
042	Opération d'ordre entre sections	172 627,88 €		172 627,88 €
002	Solde cumulé reporté		2 674 813,09 €	2 674 813,09 €
	TOTAUX :	10 799 696,99 €	2 803 855,01 €	13 603 552,00 €

Le Président précise que les recettes du Budget Supplémentaire intègrent le solde d'exécution reporté fin 2020, soit un excédent de 2 674 813 €.

Cet excédent permet, après prise en compte des nouvelles dépenses (+237 502 €) et recettes (+129 041€), de prévoir un virement à la section d'investissement d' un montant de 2 566 353 €.

Les 106 K€ de produits de service supplémentaires sont principalement constituées du renouvellement des contrats de valorisation, sur la base des tonnages cédés en n-1 valorisés aux prix plancher de reprise (connus en début d'année).

Des subventions de CITEO (papier) et Eco mobilier (bonification 2018) sont inscrites pour 20 K€.

Investissements - recettes :

RECETTES		BP 2021	Restes 2020	BS 2021	Total Budget 2021
13	Dotations et Fonds de réserve	0,00 €	90 740,00 €		90 740,00 €
16	emprunts et assimilés	20 000,00 €			20 000,00 €
23	remboursements sur retenues de garanties				0,00 €
040	Amortissements	774 081,41 €			774 081,41 €
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	64 973,98 €			64 973,98 €
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €		2 566 353,00 €	2 566 353,00 €
001	Excédent d'investissement reporté			528 843,59 €	528 843,59 €
	TOTAUX :	859 055,39 €	90 740,00 €	3 095 196,59 €	4 044 991,98 €

Il est à noter l'intégration des Restes à Réaliser de recettes pour 90 740 €, correspondant à une subvention de l'ADEME à percevoir pour la remise en état des déchèteries.

Les recettes d'investissement du BS intègrent le virement de la section de fonctionnement soit 2 566 353 €.

Il vient s'additionner à l'excédent d'investissement reporté de 2020 (528 844 €) pour couvrir par autofinancement le besoin de financement des investissements (dépenses inscrites + Restes à Réaliser 2020).

Investissements - dépenses :

Le Président indique aux délégués que des dépenses imprévues ont été inscrites à hauteur de 100 000 €, en complément des 12 000 € inscrits au BP, pour un total in fine de 112 000 €. Elles constituent un volant permettant de couvrir, le cas échéant, le financement de besoins d'investissements nouveaux pouvant survenir en cours d'exercice.

La ligne immobilisations en cours/opérations à venir constitue une réserve pour investissements futurs (1,9 M€).

Il précise qu'aucun nouvel emprunt n'est inscrit au chapitre 16 pour couvrir les dépenses d'investissement prévues.

Détail des opérations d'équipement (chapitre 20, 21, 23 et 020) :

Investissements/Opérations	RAR 2020	BP2021 (hors RAR)	BS 2021	BP+RAR+BS2021
100-Sces Administratifs et divers	0,00 €	10 000,00 €	37 745,00 €	47 745,00 €
101-Petits équipements Exploitation	0,00 €			0,00 €
102-Equipements Parc	274 232,05 €	34 680,00 €	13 800,00 €	322 712,05 €
103-Transports-Matériel roulant	0,00 €		13 000,00 €	13 000,00 €
104-Communication	1 040,00 €	6 000,00 €	57 000,00 €	64 040,00 €
105-Travaux déchèteries	34 224,80 €	55 000,00 €	242 800,00 €	332 024,80 €
107-Matériels de collecte	45 863,96 €	53 000,00 €	86 200,00 €	185 063,96 €
108-Opération Centre de transfert	101 182,74 €	33 500,00 €	9 000,00 €	143 682,74 €
109-Recyclerie	14 199,00 €	32 419,84 €	112 870,00 €	159 488,84 €
110-Opération Déchèterie Saint Magne	76 441,61 €	75 000,00 €	25 000,00 €	176 441,61 €
	547 184,16 €	299 599,84 €	597 415,00 €	1 444 199,00 €
Dépenses imprévues	0,00 €	12 000,00 €	100 000,00 €	112 000,00 €
Investissements futurs	0,00 €	0,00 €	1 941 337,43 €	1 941 337,43 €
Total investissements 2021	547 184,16 €	311 599,84 €	2 638 752,43 €	3 497 536,43 €

Les investissements significatifs en 2021 sont l'achat de matériel de broyage de bio déchets (notamment projet pilote), la poursuite des travaux de mise aux normes des déchèteries, de la recyclerie, l'équipement de Ste Foy en bacs en plus du renouvellement habituel.

Les études envisagées sont :

- L'AMO pour la réhabilitation de la Recyclerie : 15 000 €
- L'AMO pour la rénovation de la Déchèterie de Saint Magne : 30 000 € (ANTEA) - BP : 17 500 + BS 12 500
- L'étude béton pour la structure de la Déchèterie de Saint Magne : 12 500 € au BS

Le Président fait part qu'une étude pour la pose de panneaux photovoltaïques à la recyclerie et à la déchèterie de Rimons est en cours. Un rendez-vous est prévu.

Avant le vote, le Président présente aux délégués le détail de la dette de l'USTOM au 1^{er} janvier 2021 :

EMPRUNTS	Date d'échéance	BQUES	Taux initial	CAPITAL EMPRUNTE	C.R.D. au 1/01/N	AMORTISSEMENT 1641		INTERETS 66111		ANNUITES	
						Prév	C A	Prév	C A	Prév	C A
Travaux Massugas MON521376	01/05/2038	La Banque Postale	F 1,7	3 320 000,00	2 963 930,10	36 444,60	146 710,36	12 596,70	49 454,84	49 041,30	196 165,20
						36 599,49	0,00	12 441,81	0,00	49 041,30	0,00
						36 755,03	0,00	12 286,27	0,00	49 041,30	0,00
						36 911,24	0,00	12 130,06	0,00	49 041,30	0,00
Achat de Bacs MON502755	01/05/2030	La Banque Postale	F 1,76	1 200 000,00	834 343,26	77 037,59	77 037,59	14 684,44	14 684,44	91 722,03	91 722,03
Achat Recyclerie 00067041295	15/12/2024	CRCA	F 3,79	220 000,00	71 306,15	4 148,40	16 830,94	675,63	2 465,18	4 824,03	19 296,12
Ingénierie et Réfection site de Massugas NE01396315	30/08/2037	CMSO - ARKEA	F 1,88	1 000 000,00	817 701,18	4 187,71	45 047,27	636,32	15 056,45	4 824,03	60 103,72
						4 227,39	0,00	596,64	0,00	4 824,03	0,00
						4 267,44	0,00	556,59	0,00	4 824,03	0,00
						11 182,73	0,00	3 843,20	0,00	15 025,93	0,00
Dechèterie de Gensac 042144827027	30/06/2024	ARKEA - BCME Banque	F 4,53	310 000,00	103 695,78	11 235,29	24 227,43	3 790,64	4 697,42	15 025,93	28 924,85
						11 288,10	0,00	3 737,83	0,00	15 025,93	0,00
						11 341,15	0,00	3 684,78	0,00	15 025,93	0,00
						24 227,43	0,00	4 697,42	0,00	28 924,85	0,00
TOTAL				6 050 000,00	4 790 976,47	309 853,69		86 358,33		396 211,92	

Le Président demande s'il y a des questions

Mme POIVERT attire l'attention du Président sur les problématiques de l'existence éventuelle de monument historique dans le périmètre de l'étude à Pessac sur Dordogne. Dans ce cas, il faudrait faire appel à l'architecte des bâtiments de France, en fonctions sur le secteur.

Un délégué précise que si tel est le cas, l'étude peut durer 4 ans.

Mme POIVERT demande que les délégués soient consultés avant l'utilisation de l'enveloppe de 1,9M€.

Le Président répond qu'il n'y a aucun problème, mais qu'il s'agit ici d'une réserve qui ne devrait pas être utilisée.

Le Président demande s'il y a d'autres questions

Pas d'autre question, le Président propose d'approuver le Budget Supplémentaire 2021.

Vote pour approuver le Budget Supplémentaire 2021

Résultat du vote :

Pour : 29 voix
Contre : 00 voix
Abstentions : 00 voix

⇒ Le Comité Syndical, à l'unanimité, approuve le Budget Supplémentaire 2021.

Point n°6 : Provision pour dépréciation des actifs circulants

Le Président informe les délégués que conformément à la demande de M. le Trésorier, l'USTOM a inscrit au budget 2021 une provision pour créances sur la base d'une méthodologie permanente.

Il s'agit de constituer une réserve qui permettra, lors de l'admission en non-valeur de créances titrées par l'USTOM, de financer ces admissions par prélèvement sur ce fonds.

Cette disposition est prévue par l'article R.2321-2 du C.G.C.T., par souci de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité des résultats de fonctionnement.

La constitution de cette provision constitue non seulement une obligation réglementaire mais contribue à l'indice de qualité comptable (IQCL) de l'USTOM.

La proposition de méthode est fondée sur l'ancienneté des créances : 15% du montant des créances TTC de plus de 2 ans non recouvrées. Les créances antérieures au 31/12/2019 auront une ancienneté de 2 ans à la fin de l'exercice.

Par conséquent le montant de la provision à inscrire au Budget Supplémentaires est de 4.502 €.

Années	Reste à Recouvrer	Provision
2013	831,60	30 012,38 €
2014	577,50	
2015	935,00	
2016	3 994,73	
2017	4 487,62	
2018	5 790,87	
2019	13 395,06	
2020	111 123,31	15,00%
Total	141 135,69	4 502 €

Le Président demande s'il y a des questions.

Pas d'autre question, le Président propose donc au Comité syndical d'approuver le principe d'une provision pour dépréciation des actifs circulants et l'inscription de crédits au Budget Supplémentaire 2021.

Vote pour approuver le principe d'une provision pour dépréciation des actifs circulants et l'inscription de crédits au Budget Supplémentaire 2021.

Résultat du vote :

Pour : 29 voix
Contre : 00 voix
Abstention : 00 voix

⇒ Le Comité Syndical, à l'unanimité, approuve le principe d'une provision pour dépréciation des actifs circulants et l'inscription de crédits au Budget Supplémentaire 2021.

Point n°7 : Validation du Document Unique 2020-2021

Le Document Unique doit être mis à jour au minimum une fois par an et à chaque fois qu'une unité de travail a été modifiée. Ce document a été validé comme il se doit par le CHSCT, lors d'une réunion tenue ce jour, préalablement au Comité syndical.

Depuis la mise en œuvre de ce document, le taux d'accident a nettement baissé. Le Président tient à préciser que tout doit être mis en œuvre pour la sécurité et le bien être des salariés au travail.

Les principales actions réalisées sont :

Sur tous les sites : Plan de Continuité d'Activité COVID (PCA), cheminement, télétravail, adaptation des moyens de travail distanciel visio, réunions conditions de travail, équipements EPI, distributeurs gel, affiches, gants, masques ...

A Massugas : contrôle DREAL, achat d'écrans, passage ergothérapeutes, regroupement personnel à Massugas, formations managériales, nouveau CHSCT, protocoles de sécurité réalisés ...

A la Recyclerie : Formation gestes et postures, fermeture et arrêt, CACES, autolaveuse, création d'un corner de sécurité

Sur les déchèteries : Mise en place des butées de roues, achat de tables élévatrices hydrauliques, mises aux normes, achèvement d'implantation de garde-corps, mise en place de bavettes (prévention port de charge), système surveillance St Magne.

Les principales actions programmées pour 2021 sont :

Sur tous les sites : PCA COVID, analyse risques psychosociaux, formation premiers secours proposée à tous, SST, visites médicales

A Massugas : Pose de ralentisseurs, fin des protocoles de sécurité, exercice incendie ...

A la Recyclerie : Réparation toiture, formation risques chimiques, passage ergothérapeutes, création aire lavage conteneurisation

Sur les déchèteries : Formations produits toxiques, élaboration des protocoles de sécurité et registres de déchets, achat des tablettes de communication et mise en place de réunions de service, mise aux normes

Le Document Unique est disponible sur le site <https://www.yammer.com/réseauustomdesélus>

Le Président demande s'il y a des questions.

Pas de questions, le Président propose donc au Comité Syndical de valider le Document Unique 2020-2021.

Vote pour valider le Document Unique 2020-2021 :

Résultat du vote :

Pour	: 29 voix
Contre	: 00 voix
Abstention	: 00 voix

⇒ **Le Comité Syndical, à l'unanimité, valide le Document Unique 2020-2021.**

Mme POIVERT, M. ANGELY et M. BOURDIER quittent la salle

Point n°8 : Etude mutualisée pour le traitement des déchets

Le Président explique que de nombreux syndicats girondins partagent la problématique d'une augmentation pluriannuelle considérable du coût de traitement des déchets résiduels.

Le SMICVAL propose de porter la réalisation d'une étude collective d'opportunité, pour le traitement autonome des déchets résiduels. L'étude portera sur les volets techniques, juridiques et économiques.

Le financement serait partagé au prorata des populations DGF. Cette étude devrait bénéficier de subventions. Le montant maximum de participation de l'USTOM est estimé à 4000 €.

Le Président fait part aux délégués de la réunion à laquelle il a été convié vendredi dernier à Bordeaux Métropole sur le traitement des déchets en Gironde ainsi que son invitation à la Préfecture sur les perspectives financières de l'USTOM.

Il en ressort que concernant le contrat avec VEOLIA « le Président de la Métropole nous a indiqué que rien ne peut être fait avant 2027, puisque le contrat validé par la Cour des Comptes vient d'être signé et qu'il est impossible d'augmenter les tarifs des usagers de la Métropole qui ne comprendraient pas. Il est disposé par contre, à discuter sur l'avenir de la gouvernance ». Notre intervention portant notamment sur notre situation unique, liée au coût de l'enfouissement entre 1 200 000€ à 1 300 000€ d'ici 2025 n'a absolument pas été abordée. Au final, une réunion très décevante .

Le rendez- vous en Préfecture le 26 mars n'a pas été plus concluant. Le secrétaire général était accompagné en visio conférence d'agents de la DRFIP, et en présentiel d'agents de la Préfecture en charge des collectivités territoriales.

Les difficultés financières ont été abordées mais aucune réponse n'a été apportée, notamment sur le maintien du régime dérogatoire nous liant aux CDC, régime qui nous pénalise lourdement, tant en termes de finances, qu'en termes de fonctionnement, notamment sur les délais de transmission des rôles à la trésorerie, sur l'impossibilité de mettre en place la mensualisation ou le paiement en 6 fois.

Relevons cependant cette réponse, lorsque le président a évoqué l'appui apporté et la solidarité manifestée aux sinistrés des inondations de la Garonne (benches et chauffeurs mis à disposition pour l'enlèvement des encombrants) : « lorsqu'on n'a pas les moyens, on ne le fait pas ». Les élus du Comité syndical ont été sidérés par une telle réponse. Ne doutons pas de celle des sinistrés. Les frais engagés seront exclusivement à la charge de l'USTOM, entre 30 000 et 40 000€.

Le vandalisme régulier des déchèteries a été abordé sans solution.

Tous les dossiers abordés semblaient hors de portée de notre interlocuteur.

Le Président rappelle que l'USTOM est en attente de la procédure de l'association par rapport à notre grille de 2017. Le tribunal administratif a rendu un avis favorable à l'association des usagers de l'USTOM , mais aujourd'hui, lors de l'audience de la Cour d'Appel, le rapporteur public a demandé l'annulation de ce jugement. Le jugement de la CA sera connu dans un délai d'un mois ou deux. Nous sommes aussi en attente d'un jugement du tribunal correctionnel le 8 avril, sur une procédure engagée par les usagers de l'association de M.MARGALEF.

Le Président souligne que l'USTOM doit trouver des solutions pour réduire les coûts notamment ceux de l'enfouissement en communiquant aux usagers sur des achats responsables (moins d'emballages, de barquettes) car si nous maintenons la RI nous serons en déficit de fonctionnement de 1 200 000€ en 2025, à tonnages constants.

Un rendez-vous avec CITEO en début d'année avait mis en évidence l'existence d'exutoires répondant à l'extension des consignes de tri. La réalité est bien différente : le regroupement de déchets plastiques à la sortie du centre de tri de COVED à Illats, nous prive de recettes potentielles car les unités de traitement différencié n'existent pas !

Il met en avant la disparité dans le traitement des déchets entre territoires ce qui fait que les usagers comparent des tarifs pour des prestations différentes. Lorsqu'on leur explique les raisons des différences des coûts, ils le comprennent, mais ne l'acceptent pas.

Le Président demande s'il y a des questions.

Pas de questions, le Président propose donc au Conseil Syndical de valider la participation de l'USTOM au groupement de commandes et à l'élaboration de l'étude, à son financement au prorata des populations DGF de chaque EPCI et d'autoriser le Président à signer les conventions afférentes.

Vote pour valider la participation au groupement de commandes et à l'élaboration de l'étude, à son financement au prorata des populations DGF e chaque EPCI et d'autoriser le Président à signer les conventions afférentes :

Résultat du vote :

Pour : 26 voix
Contre : 00 voix
Abstention : 00 voix

⇒ **Le Comité Syndical, à l'unanimité, valider la participation au groupement de commandes et à l'élaboration de l'étude, à son financement au prorata des populations DGF de chaque EPCI et d'autoriser le Président à signer les conventions afférentes.**

Point n°9 : Convention de mise à disposition de matériel pour l'évènementiel et pour usage saisonnier

Le Président demande à M Bernis qui a suivi ce dossier de présenter ce point.

M Bernis explique que dans le cadre de sa mission de prévention des déchets, l'USTOM incite les organisateurs de manifestations du territoire à éviter l'achat de gobelets jetables et à trier les déchets issus de la manifestation.

L'USTOM met donc à disposition :

Pour l'évènementiel :

- Des gobelets réutilisables floqués au nom de l'USTOM (lavage pris en charge par l'USTOM)
- Un kit de 4 poubelles pliables pédagogiques ; recyclage, verre, biodéchets et autres déchets (sacs à prévoir par l'organisateur)
- Un chèque de caution à l'ordre du trésor public est demandé à la signature de la convention

Pour un usage saisonnier n'excédant pas 4 mois sur une année civile (l'usage pouvant être scindé en plusieurs périodes)

- Des bacs de collecte (conteneurs OM et recyclables) : mise à disposition gratuite, possibilité de livraison (facturé)- levée des bacs à la charge de l'organisateur

Afin de déterminer les règles de prêt et d'utilisation de ces outils il est proposé 2 types de conventions :

- Une convention de prêt de gobelets réutilisables, de poubelles pliables et de bacs de collecte pour l'évènementiel
- Une convention de prêt de bacs pour la collecte des déchets à titre d'usage saisonnier

Le Président demande s'il y a des questions.

Pas de questions, le Président propose donc au Conseil Syndical d'autoriser le Président à signer les conventions de mises à disposition de matériel pour l'évènementiel et pour usage saisonnier.

Vote pour autoriser le Président à signer les conventions de mises à disposition de matériel pour l'évènementiel et pour usage saisonnier :

Résultat du vote :

Pour : 26 voix
 Contre : 00 voix
 Abstention : 00 voix

⇒ **Le Comité Syndical, à l'unanimité, autorise le Président à signer les conventions de mises à disposition de matériel pour l'évènementiel et pour usage saisonnier.**

Point n°10 : Engagement de service civique

Dans le cadre de l'étude sur la gestion de proximité des biodéchets, une phase de test des dispositifs est prévue dès que le scénario à développer sera retenu par le comité de pilotage (date prévisionnelle fin mai).

La mission se décline en plusieurs temps :

- Consultation de la population pour l'adhésion au projet (1 mois)
- Mise en place du matériel nécessaire (*exemple : composteurs, broyeurs, unités de traitement mobile, bornes ..*)(1 mois)
- Accompagnement de la population aux nouveaux dispositifs
- Suivi sur les zones test (4 mois)
- Bilan des opérations (1 mois)

Selon l'avancement exact de l'étude sur les biodéchets, il est prévu :

- o Mai 2021 - recherche 2 services civiques pour mission "mise en place et suivi de zones test sur la gestion de proximité des biodéchets"
- o Juin 2021 - engagement des 2 jeunes sur la mission et jusqu'à la fin de l'année (7 mois)

Des associations agréées par la direction départementale chargée de la cohésion sociale peuvent soutenir et porter administrativement l'engagement de services civiques, c'est le cas d'Unis-Cité à Bordeaux, qui fonctionne en binôme par mission.

Voici le coût d'une mission de 7 mois réalisée par 2 services civiques :

Indemnités 107.58€/mois/jeune	1 506.12 €
Accompagnement à la gestion administrative, formations des jeunes et du tuteur	1 400.00 €
Sélection des services civiques, diffusion des offres, traitement des candidatures et pré-sélection	500.00 €
Frais de repas, mission principalement sur le terrain (56 repas * 2 services civiques * 17.50€)	2 567.00 €
TOTAL pour la mission	5 973.12 €

Le Président demande s'il y a des questions.

Pas de questions, le Président propose donc au Conseil Syndical d'autoriser le Président à signer les conventions d'engagement de services civiques avec une association agréée et de défrayer les services civiques.

Vote pour autoriser le Président à signer les conventions d'engagement de services civiques avec une association agréée et de frayer les services civiques :

Résultat du vote :

Pour	: 26 voix
Contre	: 00 voix
Abstention	: 00 voix

⇒ **Le Comité Syndical, à l'unanimité, autorise le Président à signer les conventions d'engagement de services civiques avec une association agréée et à défrayer les services civiques.**

Informations :

Transfert des pouvoirs de police :

A compter des élections, un délai de 6 mois permet aux maires des communes membres des EPCI à fiscalité propre de s'opposer au transfert ou à la reconduction du transfert du pouvoir de police administrative attaché à cette compétence.

Si un ou plusieurs maires des communes concernées se sont opposés au transfert de leurs pouvoirs de police,

- le Président peut renoncer, à ce que les pouvoirs de police lui soient transférés de plein droit, dans un délai d'un mois suivant la fin de la période pendant laquelle les maires étaient susceptibles de faire valoir leur opposition.
- Le Président notifie sa renonciation à chacun des maires des communes membres. Dans ce cas, le transfert des pouvoirs de police n'a pas lieu sur l'ensemble du territoire de l'établissement public de coopération intercommunale ou du groupement de collectivités territoriales.

Les maires des communes ayant signifié leur opposition sont : Bossugan, Castillon la Bataille, Flaujagues, Lustrac de Durèze, Pellegrue, Pessac sur Dordogne, Sauveterre de Guyenne, Saint Vincent de Pertignas.

- Le Président informe le Comité Syndical, de son renoncement au pouvoir de Police spéciale sur l'ensemble du territoire. Un arrêté sera notifié à chaque Maire.

Matrice des coûts :

M Bernis indique comme précisé plus tôt que l'ADEME a accepté d'aider l'USTOM sur l'élaboration de notre matrice des coûts. Cette étude, prérequis aux aides ADEME / Eco Circulaire, est menée par le bureau AJBD pour une restitution fin avril.

L'étude permettra d'aller vers l'optimisation des services en prenant en compte les projets politiques et les traduire en plan d'actions.

Points abordés par le Président :

Il informe les délégués de la probable organisation d'un comité syndical rapidement afin d'aborder les sujets suivants :

Le télétravail.

Les horaires des déchèteries en été : proposition ouverture de 7h à 14h avec arrivée des derniers usagers 1/4h avant la fermeture afin de laisser du temps aux agents de ranger et nettoyer le site.

Un délégué propose 9h à 19h en continue : le président dit que cela n'est pas possible car il faudrait embaucher des agents supplémentaires.

⇒ Communication des horaires sur le site internet et aux mairies

La livraison des bacs à domicile a été votée par le comité mais ne ça fonctionne pas. 1 personne et 1 camion ont été mis à disposition pour ce service, le Président propose aux délégués de rendre ce service gratuit.

⇒ Accord des délégués présents ça serait une bonne image du syndicat

Gratuité des composteurs :

⇒ Accord (3 abstentions) des délégués présents

Communication sur la mise à disposition de bennes lors des inondations: le coût est important (30 à 40 000€) car compte tenu des demandes nous avons dû recourir à TGE pour des bennes supplémentaires.

Collecte des masques: suite à la demande du Maire de Sainte Terre pour juguler l'afflux de masques dans les écoles Fabrice MICHEL a trouvé une filière de transformation et a mis en place la collecte de masques pour les écoles primaires des communes qui en ont fait la demande.

⇒ Des boîtes de récupération sont mises à disposition dans les écoles. La demande est croissante, émanant notamment des communes n'ayant pas d'école primaire.

Le Président remercie Fabrice MICHEL pour son implication et la réactivité de l'USTOM qui, malgré le sous dimensionnement des effectifs, a su répondre aux attentes.

Il remercie Philippe CHUCHE et les services pour leur travail et met en avant le dévouement du personnel.

COVED : ils ont sollicité une renégociation du marché signé en mars sous prétexte d'avoir sous dimensionné les coûts.

⇒ Refus catégorique des élus.

VEOLIA : aucune négociation a été possible avec eux.

Préfecture : la réunion n'a rien apportée, ils ont juste pris note des difficultés.

Député : souhaite rencontrer le Président mais il serait accompagné d'usagers.

L'ordre du jour étant terminé, le Président demande s'il y a des questions. Aucune question n'étant posée, il remercie les délégués de leur participation.

Le Président,



Christian MALANDIT-SALLAUD